COMPTE-RENDU DE LA

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY

du mercredi 05 octobre 2016

Convocations faites et envoyées le 29 septembre 2016.

FINANCES:

- 1. Décision modificative n° 1 budget principal
- 2. Décision modificative n° 1 budget eau
- 3. Admission en non-valeur budget principal

INTERCOMMUNALITE:

4. Conventions de mise à disposition des services du droit des sols et planification

<u>Délibérations modificati</u>	ves	
Comptes rendus de réun	ions et informations diverses	
-	_	

L'an deux mil seize, le cinq octobre à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Stéphane VITCOQ, Christian GATEAU, Emeric VEGLIO, Laurent LEGRON, Marie-Christine OGER, Sophie DUBOIS, Delphine FIEVET, Danièle RENOU, conseillers.

Absent excusé : Laurent YOT	
Absent : Franck PORCHERON	
Marie-Christine OGER a été nommée secrétaire de séance.	

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

<u>FINANCES</u>: <u>Décision modificative nº 1 – budget principal</u> Délibération nº 47-2016

Pour faire suite aux opérations de dissolution de la Communauté de Communes du Villeneuvien, le maire propose au conseil de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

	Art	Désignation	Dépenses		Recettes	
Chap			Dimin. crédits	Augment. crédits	Dimin. crédits	Augment. crédits
		Section	de fonctionne	ement		
002	002	Excédent ant. reporté		- €		75 282.32 €
011	615231	voiries		75 282.32 €		
Total section de fonctionnement		- €	75 282.32 €	- €	75 282.32 €	
		Section	d'investisse	ment		
001	001	Solde d'exécution d'invest. reporté	5	399.82 €		- €
21	2121	plantations d'arbres	399.82 €			
21	21568	Autre mat. et outil. d'incendie	2 000.00 €			
21	2188	autres immo corporelles		2 000.00 €		
Total section d'investissement		2 399.82 €	2 399.82 €	- €	- €	
		Total	2 399.82 €	77 682.14 €	- €	75 282.32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

<u>FINANCES</u>: Décision modificative n° 1 – budget de l'eau Délibération n° 48-2016

Le maire propose au conseil de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

	Art	Désignation I	Dépenses		Recettes	
Chap			Dimin. crédits	Augment. crédits	Dimin. crédits	Augment. crédits
	Section de fonctionnement					
012	621	Personnel extérieur au service	10 000.00 €			
011	61521	Bâtiments publics	7 000.00 €			
023	023	Virement section d'investissement		17 000.00 €		
Total section de fonctionnement		17 000.00 €	17 000.00 €	- €	- €	
Section d'investissement						
021	021	Virement section d'exploitation				17 000.00 €
21	215	Instal. mat. et outil. techniques		17 000.00 €		
Total section d'investissement		- €	17 000.00 €	- €	17 000.00 €	
Total		17 000.00 €	34 000.00 €	- €	17 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

FINANCES: Admission en non valeur – budget principal

Délibération n° 49-2016

Le Maire explique au Conseil que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la commune pour un total de 100,00 € sur l'exercice 2011.

Le Maire précise que les motifs d'irrécouvrabilité indiqués sur les états des produits remis par la Trésorerie n'appellent aucune observation de sa part.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ D'accepter l'admission en non-valeur pour la somme détaillée sur l'état présenté par le comptable public arrêté à 100,00 €

<u>INTERCOMMUNALITE</u>: Conventions de mise à disposition des services du droit des sols et planification Délibération n° 50-2016

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) instruit pour la commune les actes liés à l'application du droit des sols. Il propose de régulariser cette mise à disposition par le biais d'une convention cadre ci-jointe.

Par ailleurs, la CAGS propose à la commune une autre convention (ci-jointe) de mise à disposition du service planification intercommunale pour la gestion des plans locaux d'urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention cadre entre la CAGS et la commune d'ETIGNY pour la mise à disposition du service du droit des sols intercommunal pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.
- ➤ d'approuver la convention cadre entre la CAGS et la commune d'ETIGNY pour la mise à disposition du service planification intercommunal pour la gestion des plans locaux d'urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu
- d'autoriser le maire à signer ces conventions.

Affiché le :	Le Maire,
	Lionel TERRASSON.